

222C1665
FR0000125007-FS0511

30 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 28 juin 2022, le seuil de 5% des droits de vote de la société COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société CNP Assurances qu'elle contrôle, 19 177 962 actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN représentant 26 349 780 droits de vote, soit 3,63% du capital et 4,53% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (directement)	10 152 672	1,92	17 324 490	2,98
CNP Assurances	9 025 290	1,71	9 025 290	1,55
Total CDC	19 177 962	3,63	26 349 780	4,53

Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN détenues à titre de collatéral par CNP Assurances.

¹ Sur la base d'un capital composé de 528 933 692 actions ordinaires représentant 582 090 133 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.